



MAIRIE DE FRESSINES

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

Le douze avril deux mille vingt-deux à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Patrice FOUCHÉ, maire.

Afférents au conseil municipal : 19 Nombre
de membres présents : 16

Présents : MMES LEDOUX Nadine, GIRAUD Marie-Claude, BALOTHE Paulette, BRILLAUD Chantal, BILLON Nathalie, MISBERT Christelle, RIEUX Nicole, BOUGEOIS Chantal, MM FOUCHÉ Patrice, ROUSSEAUX Patrick, DÉCOU Christophe, DUPEU Laurent, POIGNAND Cyrille, RULLIER David, HOARAU Jean-Bernard, GIRAUD Arnaud.

Excusés : Mme GONORD Audrey, M. DURAND Sébastien, M. CHENU Victor.

Conseillers municipaux supplémentaires présents : Mme PISSY Peggy et M. CHAIGNEAU Patrick

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme RIEUX Nicole est désignée secrétaire de séance.

2 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2022

Les élus n'ayant aucune remarque à formuler, approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 08 mars 2022.

3 – PARTICIPATION COMMUNALE TRANSPORT SCOLAIRE

17/2022

Dans le cadre du renouvellement des marchés de transports scolaires sur le territoire des Deux-Sèvres, Monsieur le maire rappelle la convention de délégation de la compétence des transports scolaires mise en place par le service transport Nouvelle Aquitaine.

Il est proposé au conseil municipal de valider la tarification des transports.

Pour l'année scolaire 2022/2023 les tarifs sont :

- **Tranche 1 : inférieur à 5 400,00 €**
Tarif annuel demi-pensionnaire (place de l'enfant dans la fratrie ; 1 ou 2) : 30,00 €
Tarif annuel demi-pensionnaire (place de l'enfant dans la fratrie ; 3) : 21,00 €
Tarif annuel demi-pensionnaire (place de l'enfant dans la fratrie ; 4 et plus) : 15,00 €
- **Tranche 2 : entre 5 401,00 € et 7 800,00 €**
Tarif annuel demi-pensionnaire (place de l'enfant dans la fratrie ; 1 ou 2) : 51,00 €
Tarif annuel demi-pensionnaire (place de l'enfant dans la fratrie ; 3) : 35,70 €

Tarif annuel demi-pensionnaire (place de l'enfant dans la fratrie ; 4 et plus) : 25,50 €

- **Tranche 3 : entre 7 801,00 € et 10 400,00 €**

Tarif annuel demi-pensionnaire (place de l'enfant dans la fratrie ; 1 ou 2) : 81,00 €

Tarif annuel demi-pensionnaire (place de l'enfant dans la fratrie ; 3) : 56,70 €

Tarif annuel demi-pensionnaire (place de l'enfant dans la fratrie ; 4 et plus) : 40,50 €

- **Tranche 4 : entre 10 401,00 € et 15 000,00 €**

Tarif annuel demi-pensionnaire (place de l'enfant dans la fratrie ; 1 ou 2) : 114,00 €

Tarif annuel demi-pensionnaire (place de l'enfant dans la fratrie ; 3) : 79,80 €

Tarif annuel demi-pensionnaire (place de l'enfant dans la fratrie ; 4 et plus) : 57,00 €

- **Tranche 5 : supérieur à 15 000,00 €**

Tarif annuel demi-pensionnaire (place de l'enfant dans la fratrie ; 1 ou 2) : 150,00 €

Tarif annuel demi-pensionnaire (place de l'enfant dans la fratrie ; 3) : 105,00 €

Tarif annuel demi-pensionnaire (place de l'enfant dans la fratrie ; 4 et plus) : 75,00 €

Monsieur le maire propose que la commune participe aux frais de transports pour les élèves de maternelle et primaire de l'école Pierre Moinot et domiciliés à Fressines à hauteur de 30 € par enfant et par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide les tarifs et propose à l'unanimité la participation de la commune aux frais de transports pour les élèves de maternelle et primaire de l'école Pierre Moinot et domiciliés à Fressines à hauteur de 30 € par enfant et par an.

4 – COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, EXTENSION DU LOCAL TECHNIQUE ET VALIDATION DÉFINITIVE DU PROJET 18/2022

Considérant le projet d'extension du local technique,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération 33/2021, du conseil municipal du 20 avril, relative au choix du cabinet d'architectes de Frédéric VIGNIER pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet,

Vu la délibération 71/2021, du conseil municipal du 26 octobre 2021, portant sur la demande de subvention D.E.T.R., dont le plan de financement est le suivant (pour une estimation des travaux de 109 559,00 €) :

- D.E.T.R. 43 824,00 € (40 % du montant HT)

- Autofinancement 65 735,00 € (60 % du montant HT)

Total HT 109 559,00 €,

Vu la délibération 71/2021 portant également sur la décision du conseil municipal de lancer le marché d'appel d'offres relatif à ce projet,

Vu la délibération 12/2022, du conseil municipal du 08 mars 2022, par laquelle le conseil municipal, a validé la mise en infructuosité des offres, (due à la grande différence entre les montants des offres reçues et l'estimation du projet), et l'entrée en négociation à l'amiable avec l'ensemble des candidats,

Vu le procès-verbal de la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 01 avril 2022,

Après délibération le conseil municipal valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres qui est le suivant, et charge Monsieur le maire de signer tout document relatif à ce marché.

	Estimation HT	Nombre d'entreprises ayant postulé	Entreprise retenue	Montant € HT après questions offre revue
Lot 1 Gros œuvre	71 930,00 €	7	EURL BRISSON Chemin Anglée Tauché 79370 Ste Blandine	68 103,16 €

Lot 2 Charpente métallique	79 520,00 €	2	SAS PELLETIER ZA Les Champs Prieurs 79120 ROM	85 000,00 €
----------------------------------	-------------	---	---	-------------

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

5 – CONVENTION D'EMPRUNT A CONCLURE AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE CHARENTE – MARITIME DEUX – SÈVRES

19/2022

Pour permettre le financement des travaux d'extension du local technique, le recours à un emprunt est nécessaire.

Après consultation de plusieurs organismes bancaires et financiers, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir : retenir le Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres qui propose les meilleures conditions techniques et financières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide la réalisation d'un emprunt d'un montant de 120 000 euros au Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres, destiné à financer les dépenses d'investissement, pour une durée totale de 12 ans dont les intérêts seront payables annuellement au taux fixe de 1,18%, auquel il faut ajouter 120 euros de frais de dossier, - prend acte qu'en cas de remboursement par anticipation, les intérêts dus seront prélevés à la date du remboursement par anticipation,
- s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt,
- s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit du Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres,
- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

6 – COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

20/2022

Le conseil Municipal, sous la présidence de Marie-Claude GIRAUD, Adjointe déléguée ; -

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2021,

- Après avoir entendu les résultats budgétaires du compte administratif de l'exercice 2021, dont les sections présentent les résultats suivants en adéquation avec le compte de gestion :

ID : 222 553,65 IR : 279 247,71 FD : 995 829,65 FR : 1 189 842,80

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
- Constatant que le compte administratif de la commune présente les résultats d'exécution suivants :

	Résultats de clôture 2020	Virement à la section de fonctionnement 2021 (art1068)	Résultats de l'exercice 2021	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
--	------------------------------	---	---------------------------------	-------------------	-----------------------------------	---

Investissement	116 584,03 €		56 694,06 €	Dépenses - 46 788,00 Recettes +10 763,00	-36 025,00 €	173 278,09 €
Fonctionnement	386 379,64 €	-186 379,64 €	194 013,15 €			394 013,15 €
Total	502 963,67 €	-186 379,64 €	250 707,21 €			567 291,24 €

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021.

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2021.

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	394 013,15 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpte 001)	173 278,09 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (cpte 1068) Affectation de l'excédent reporté en section de fonctionnement (ligne 002)	394 013,15 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

7 – COMPTE ADMINISTRATIF PHOTOVOLTAÏQUE FRESSINES - AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 21/2022

Le conseil Municipal, sous la présidence de Marie-Claude GIRAUD, Adjointe déléguée

- Après s'être fait présenter le compte de gestion 2021,
- Après avoir entendu les résultats budgétaires du compte administratif de l'exercice 2021, dont les sections présentent les résultats suivants en adéquation avec le compte de gestion :

ID : 0 IR : 2 188,04 FD : 2 728,04 FR : 831,84

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
- Constatant que le compte administratif photovoltaïque présente les résultats suivants ;

	Résultats De clôture 2020	Virement à la section d'investissement 2021 (art.1068)	Résultats de l'exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	+ 6 564,12 €	0	+ 2 188,04 €	0	0	+ 8 752,16 €

Fonctionnement	+ 1 260,55 €	0	- 1 896,20 €	0	0	- 635,65 €

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021. Adopte à l'unanimité le compte administratif 2021.

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	0
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpte 1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (cpte 1068) Affectation de l'excédent reporté en section de fonctionnement (ligne 002)	0
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- 635,65

8 – VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

22/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 30 mars 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à : - Taxe foncière (bâti) 37,73 % - Taxe foncière (non bâti) 78,17 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de varier les taux d'imposition en **2022** et de les porter à :

- Taxe foncière (bâti) 37,47 %
- Taxe foncière (non bâti) 77,62 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vu le projet de budget primitif communal pour l'année 2022 présenté par Monsieur le maire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 de la commune
arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 551 702,00 €	1 551 702,00 €
Section d'investissement	964 038,00 €	964 038,00 €

10 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 PHOTOVOLTAÏQUE

Vu le projet de budget primitif photovoltaïque pour l'année 2022 présenté par Monsieur le maire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 photovoltaïque
arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 500,00 €	3 500,00 €
Section d'investissement	10 941,00 €	10 941,00 €

11 – VALIDATION DE DIFFÉRENTS DEVIS

M. DÉCOU fait part à l'assemblée d'un devis de l'établissement COLAS, pour la fourniture de 20 tonnes de PATA pour un montant de 19 900,00 € HT soit 23 880,00 € TTC. Le conseil municipal valide ce devis.

M. DÉCOU présente un devis de la société AbroGrim-Paysage, pour l'entretien de la haie et des arbustes situés derrière le lotissement du Lison, pour un montant de 3 885,50 € TTC. Le conseil municipal valide ce devis.

M. DÉCOU diffuse, pour information aux élus, la facture, transmise par la commune d'Aigondigné pour la réparation de la machine à peinture, par l'entreprise EI MECANIQUE AGRICOLE RADIATEURS représentée par M. TARADOIRE. Le montant des réparations s'élève à 1 083,60 € TTC, montant réparti entre Fressines et Aigondigné comme le précise la convention mise en place soit 1/3 pour Fressines et 2/3 pour

Aigondigné. M. DÉCOU interpelle les élus, au fait que cette machine à plus de 20 ans, et que le coût d'une machine à peinture neuve est compris entre 4 000,00 et 6 000,00 €.

Pour faire suite à l'accident survenu à Tressauves, M. DÉCOU expose, aux membres du conseil municipal le devis de la société SIGNALS, pour un montant de 2 399,00 € HT. Après concertation, le conseil valide le devis de la société SIGNALS pour le montant de 2 399,00 € HT, et charge M. DÉCOU de négocier afin de faire annuler les frais annexes d'expédition.

12 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS Commission voirie/bâtiments

Le recensement des passages pour piétons, des stops et des céder le passage sur les voies communales a été réalisé par les agents du service technique en vue d'être repeints. M.DÉCOU fait part aux élus des propositions de prix reçues. Le devis de la société SIGNATURE pour un montant de 9 020,48 € HT, le devis de l'établissement SIGNAUX GIROD pour un montant de 9 596,71 € HT.

Commission information/communication

Mme GIRAUD partage aux élus le travail réalisé par la commission pour la mise en place d'un concours photo amateur, réservé au Fressinois, et diffuse les documents relatifs au concours ; le bulletin d'inscription, et le règlement. Le bulletin d'inscription sera à remettre en mairie au plus tard le 30 septembre 2022. Le thème du concours est « Paysages de Fressines ». Le jury sera composé de 4 élus. Les élus soulignent que l'article 3 du règlement doit spécifier que les participants autorisent la commune à utiliser les photos du concours à titre gratuit. Le conseil valide le règlement.

Lors du prochain conseil, Mme GIRAUD présentera le livret d'accueil, dans lequel un plan de la commune sera inséré. Pour ce faire, un devis du SIEDS est présenté aux membres de l'assemblée, pour la fourniture d'un plan actualisé de la commune, le montant est de 156,00 € HT. Le conseil municipal valide ce devis.

Commission école

Mme LEDOUX informe le conseil que le cuisinier de l'école M. SECQ Dominique rencontre des problèmes de santé, et il a été difficile de trouver un remplaçant en urgence, les parents ont fourni un repas froid pour 2 jours.

Commission sécurité/environnement

M. ROUSSEAUX fait un retour aux élus suite à la réunion publique en date du 21 mars relative au déploiement des containers, environ 120 Fressinois étaient présents. Les réclamations portant sur l'emplacement des containers doivent être adressées à la communauté de communes, avec une contreproposition, il est possible d'apporter des modifications quant à l'emplacement jusqu'à fin août 2022.

Les plans indiquant les différents lieux ont été affichés par la commune, et ont également été envoyés aux élus. Le déploiement avec la mise en place des bacs a commencé lundi 11 avril, et se poursuit jusqu'au vendredi 15 avril. Depuis la réunion publique, environ 15 réclamations ont été reçues. Pour l'instant le déploiement est toujours en phase expérimentale, une contreproposition faite par la commune à la communauté de communes n'a pas été prise en compte. La dernière collecte en porte à porte est celle du vendredi 15 avril.

Commission CCAS

Mme BALOTHE informe les élus que le taux de participation au premier tour des élections présidentielles du 10 avril est de 84%. Lors de cette journée, un contrôle de la gendarmerie et d'un délégué du conseil constitutionnel a eu lieu. Madame BALOTHE interroge les élus, à savoir s'il y a des remarques quant à la tenue des bureaux de vote, le 24 avril, pour le second tour des élections présidentielles, et demande aux membres du conseil de voir pour les élections législatives du 12 et 19 juin afin de prochainement lui communiquer leurs disponibilités.

13 – INFORMATIONS DU MAIRE

D'après le panneau mis en place les travaux sur la RD7, doivent commencer cette fin de semaine.

Le rendez-vous pour le bornage du terrain en bas de la RD7 avec Madame METAIS, géomètre est prévu le mardi 19 avril.

Monsieur le maire informe les élus que la société NOVAG située zone de la Croix Ganne a la fibre. Monsieur le maire a déposé plainte à la gendarmerie pour délit de fuite, suite à l'incident survenu à Bougouin. 3 plots en bois ont été cassés, suite à une perte de contrôle du véhicule et le conducteur virulent n'a pas souhaité faire de constat, le numéro de plaque du véhicule a été relevé.

Monsieur le maire se trouve obligé de faire baisser des murs de clôture situés sur le bord de la voirie, de plus de 1,50m en mur plein.

Lors du prochain conseil, sera constitué un groupe d'acteurs locaux pour le recensement des zones humides dans le cadre PLUi (élus, propriétaires de terres, chasseurs, personnes connaissant bien la commune...).

14 – QUESTIONS DIVERSES

Concernant la cérémonie du 08 mai M. HOARAU, fait le point sur les invitations à faire aux enfants de l'école ainsi qu'aux enseignants, et également sur le Fressines Infos. Le piquet d'honneur ne sera pas présent pour cette cérémonie. Un verre de l'amitié est prévu sous le préau de l'école.

Mme RIEUX informe les élus qu'elle quitte la commune de Fressines, sa maison est vendue, ce soir est sa dernière réunion du conseil. Elle propose de démissionner après le deuxième tour des élections présidentielles et Mme PISSY remplacera Mme RIEUX, et remercie cette dernière pour son investissement au conseil municipal.

Fin de la séance : 23h10

Conseil municipal du 12 avril 2022

NOM Prénom	Signature	Pouvoir Excusé(e) Absent(e)
FOUCHE Patrice		
LEDOUX Nadine		
ROUSSEAUX Patrick		
GIRAUD Marie-Claude		
DECOU Christophe		
BALOTHE Paulette		
RIEUX Nicole		
BOUGEOIS Chantal		
BRILLAUD Chantal		
HOARAU Jean-Bernard		
DUPEU Laurent		
BILLON Nathalie		
MISBERT Christelle		
POIGNAND Cyrille		
DURAND Sébastien		Excusé
RULLIER David		
GIRAUD Arnaud		
GONORD Audrey		Excusée
CHENU Victor		Excusé